

bibliothèque  
de la législature  
du québec

# bulletin trimestriel

Vol. 3, no 3  
Juillet 1972

gouvernement du québec  
assemblée nationale



BIBLIOTHEQUE DE LA LEGISLATURE

BULLETIN TRIMESTRIEL

vol. 3, no 3

(juillet 1972)

Gouvernement du Québec

Assemblée nationale

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

3<sup>e</sup> trimestre 1972

TABLE DES MATIERES

	page
Le Service de recherche de la Bibliothèque de la Législature - J. Héroux . . . . .	5
Liste des travaux du Service de recherche . . . . .	17
Discours et communiqués de Presse à la Bibliothèque - G. Bernier . . . . .	21
Résumé analytique des ouvrages récemment catalogués - R. Ducasse, J. Héroux . . . . .	27
Index analytique . . . . .	55
Liste de bibliographies parues dans le <u>Bulletin</u> de la Bibliothèque de la Législature . . . . .	67

LE SERVICE DE RECHERCHE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA LEGISLATURE

Par: Jacques Héroux

Depuis quelques décennies, on assiste à un accroissement continu du rôle de l'Etat dans presque tous les domaines. L'Etat prend maintenant en charge de plus en plus de secteurs de l'activité humaine qui relevaient autrefois du domaine privé ou encore n'existaient tout simplement pas.

Comme conséquence de ce phénomène, il va de soi que le parlementaire moderne se voit dans l'obligation d'aborder des législations de plus en plus techniques et complexes.

Face à cela, de nombreux Parlements se sont dotés de services de recherche composés de spécialistes de différents domaines afin de seconder les députés dans leurs besoins immédiats que ce soit au niveau de références bibliographiques, d'essais, de dossiers, portant sur tout sujet relatif aux travaux parlementaires.

C'est au Congrès américain que le service de recherche est le plus ancien et aussi le plus élaboré. Il existe depuis 1914 mais fut complètement réorganisé et modernisé en 1946; il compte plus de 250 spécialistes qui sont à la disposition des quelques 435 représentants et 100 sénateurs qui forment le Congrès. Ce service comprend dix divisions; sept d'entre elles concernent les grands sujets d'intérêt qui se rattachent à la législation du

Congrès: le droit américain, l'économie, l'éducation et les affaires sociales, l'environnement, les affaires extérieures, la recherche, la politique scientifique. Les trois autres divisions comprennent des spécialistes dans des domaines beaucoup plus précis. Le service de recherche collabore très étroitement avec les Commissions qui Jouent un rôle très important dans le cadre du système présidentiel américain.

Au Parlement canadien, le service de recherche existe depuis 1965; d'abord constitué par 6 personnes, il compte maintenant près de 25 spécialistes et un personnel de soutien de 12 personnes. Le service est directement rattaché à la bibliothèque du Parlement et collabore étroitement au travail des commissions parlementaires.

D'ailleurs, on s'est surtout inspiré du fonctionnement de ce service lors de la mise sur pied du service de recherche de la bibliothèque de la législature du Québec.

D'autres services de recherches parlementaires existent un peu partout à travers le monde et particulièrement en Europe; ils sont très développés en Grande-Bretagne et en France. **Par** ailleurs, plusieurs parlements songent à se doter de services semblables.

Depuis quelques mois, les membres du parlement québécois peuvent également compter sur l'apport d'un service de recherche.

Encore embryonnaire quant à ses structures et à son orientation, on peut quand même tenter d'esquisser un court bilan de ses activités et envisager des perspectives d'avenir.

Le service compte six membres: un coordonnateur, un juriste, un économiste, deux politicologues et un chercheur général.

Une des premières tâches du service fut d'élaborer un "code de procédure" relatif à son fonctionnement interne.

Ce code définit les objectifs du service de recherche; il donne la marche à suivre quant à la formulation des demandes, leur acceptation, la réalisation du travail demandé, le contrôle du travail effectué et finalement la remise du travail au député ou à son collaborateur.

Ce "code de procédure" spécifie également que les membres du service sont tenus au secret professionnel quant à la nature des travaux effectués et au nom du destinataire.

Il va de soi que le service de recherche comme tel est tenu à l'impartialité la plus complète. Cela peut quand même donner lieu à certaines difficultés; il est bien évident qu'en tant qu'individus, les membres du service ont des préférences politiques; mais, au niveau du travail, ils doivent faire en sorte que le député ou représentant de quelque parti que ce soit puisse s'adresser à eux en toute confiance. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle tout membre du service doit soumettre son travail à deux autres membres, dont le coordonnateur, avant de le faire parvenir à son destinataire.

Jusqu'à présent, le service a eu pour politique de ne refuser aucune demande. L'application de cette politique peut causer certains problèmes; entre autre, doit-on répondre à une demande qui implique la rédaction d'un discours, pour un député qui doit prononcer une allocution devant un club social?

Face à de telles situations, le service de recherche de la bibliothèque tente présentement d'entretenir des relations plus étroites avec les services de recherche de quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Parmi ces derniers, certains sont déjà bien structurés et fonctionnent à plein rendement; d'autres sont en voie de formation ou de structuration.

Quelle différence existe-t-11 entre l«ur service et le nôtre? Les services de recherches des partis sont, par définition, plus politisés, plus partisans, plus près de la ligne de conduite adoptée par chacun de leur parti respectif.

Mais en définitive, ils sont appelés assez souvent à travailler sur les mêmes sujets que le service de recherche de la bibliothèque. Il en résulte dès lors qu'un défaut de communication peut favoriser le double emploi.

C'est ainsi, par exemple, qu'un membre de notre service a préparé un dossier de base sur la législation de la motonelge; or, par la suite, un service de recherche de parti a également effectué un travail dans ce domaine sans savoir qu'il existait déjà un dossier sur la question.

D'où l'idée est venue d'établir un mécanisme de consultation et de coopération afin d'éviter cette dispersion ou répétition de tâche. A cette fin, des rencontres ont lieu pour définir les principes de coopération.

De ces rencontres, ressort l'orientation suivante:

- 1) Le service de recherche de la bibliothèque, tout en continuant de répondre aux demandes individuelles des dépu-

tés, s'appliquera dorénavant et de façon prioritaire, à constituer des dossiers de base, les plus complets possible, en fonction des législations importantes à venir. Ces dossiers seront remis à tous les partis sans distinction.

Exemple: le gouvernement annonce un projet de loi sur la fluoration de l'eau. Le service de recherche de la bibliothèque constitue un dossier de base sur la question comprenant les éléments suivants:

- une bibliographie annotée sur le sujet (avec mention des ouvrages disponibles à la bibliothèque de la Législature).
- les principales législations existant sur ce sujet ailleurs au Canada et dans d'autres pays.
- une présentation des principaux arguments utilisés pour ou contre le sujet étudié.
- tout autre élément pertinent.

- 2) Ce dossier de base serait envoyé à chacun des services de recherche des partis, ainsi qu'aux députés Indépendants. Ceux-ci, selon la ligne de conduite adoptée par leur parti respectif, pourraient, à partir de ces données de base,

constituer un dossier plus conforme à leur idéologie, en insistant sur certains aspects plutôt que d'autres, etc.

- 3) Cette nouvelle orientation implique nécessairement une forme de coordination entre les services de recherche des partis qui devront s'entendre entre eux pour définir les priorités parmi les projets de loi à venir.

Il importe donc de connaître le plus à l'avance possible, et quand cela est politiquement réalisable, la liste des projets de loi à venir; cela implique également des rencontres régulières entre tous les services concernés afin de s'entendre sur les priorités qui conviennent à l'ensemble des partis.

Par conséquent, dans l'avenir, le service de recherche de la bibliothèque concentrera ses efforts autour de trois types de travaux:

- 1) des dossiers à court terme élaborés en fonction d'une législation précise à venir.
- 2) des dossiers à plus long terme portant sur quelques-uns des grands problèmes de l'heure mais qui ne feront pas nécessairement l'objet d'une législation prochaine.

Exemples fictifs: la planification au Québec, les problèmes de la régionalisation, etc.

- 3) les demandes personnelles des députés, que ce soit au niveau de listes bibliographiques, essais, mémoires, etc.

Sur ce plan, l'on tentera de diriger, autant que possible, les demandes les plus "partisanes" vers les services de recherche des partis.

Telles sont les perspectives d'avenir. Il est certain qu'avec le temps ces nouvelles orientations se préciseront. Jusqu'à présent, le service de recherche n'a peut-être pas été assez sélectif au niveau des demandes reçues; ce qui est sans doute normal pour un service qui démarre et qui a peu de points de référence.

C'est un fait que jusqu'à présent, le service a répondu à plusieurs demandes provenant de l'extérieur de l'Assemblée nationale, alors qu'il devait s'y limiter exclusivement.

On trouvera en annexe la liste complète des travaux effectués jusqu'à présent par les membres du service.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des demandes reçues jusqu'à maintenant, selon les parties ou services gouvernementaux:

TOTAL	P.L.q.	U.Q.	R.C.	p.q.	Tous les partis	Adm. Gouv.	Interne au service	Divers
42	6	3	3	8	4	7	6	5

Il s'agit d'un tableau quantitatif qui ne représente pas nécessairement l'aspect qualitatif des travaux effectués.

En plus de travailler à partir des demandes précises, le service de recherche s'est fixé des objectifs de travaux à long terme.

Deux projets sont en cours:

- 1o) Québec 1972: une rétrospective de l'année politique:  
Le Service de recherche espère pouvoir publier, annuellement, un volume qui serait en quelque sorte une adaptation québécoise de l'Année politique publiée en France. Chaque mois, les principaux événements politiques, sociaux ou économiques qui se sont déroulés au Québec font l'objet d'une analyse et d'une synthèse.

Ainsi, S la fin de l'année, le chercheur éventuel aurait dans un volume, et sous forme chronologique, un résumé critique des principaux événements survenus durant l'année.

- 2o) Le répertoire politique du Québec: 1667-1972. Le service entend aussi publier un volume qui contiendrait une série de données factuelles et BtastisqueB sur les Institutions politiques québécoises depuis 1867.

Enfin, le service de recherche s'occupe de l'indexation au jour le jour du journal Le Soleil ainsi que de la publication d'une analyse critique des principaux ouvrages récemment acquis par la bibliothèque.

Voilà donc brièvement où en est rendu le service de recherche de la bibliothèque présentement. Tout reste à faire. Dans l'avenir, le service prendra l'importance que les parlementaires lui accorderont.

ANNEXELISTE DES TRAVAUX

Vous trouverez ci-jointe une liste des divers travaux effectués par le Service de Recherche de la Bibliothèque. Cette liste est présentée dans l'ordre alphabétique des titres.

De plus, une cote de deux lettres suit chaque titre. En voici la clé. Tout d'abord, elle est composée d'une lettre majuscule et d'une lettre minuscule. La lettre majuscule Indique la nature du document et la lettre minuscule en indique le champ de diffusion.

Pour ce qui est des lettres majuscules, il y a trois possibilités;

D: il s'agit alors d'un dossier de documentation comprenant un certain nombre de textes photocopiés et une liste sélective de bibliographie.

E: il s'agit d'un Essai sur un sujet donné, Boit un texte d'analyse et de synthèse suivi d'une courte bibliographie.

L: il s'agit là d'une liste bibliographique généralement sélective et parfois annotée.

Les lettres minuscules, elles, sont au nombre de deux:

e: il s'agit d'un document à large diffusion,

l; il s'agit d'un document à diffusion restreinte. Il

nous faut l'autorisation de la personne qui a demandé le travail pour prêter un tel document.

### Exemples:

- 1) L'Aéroport de Sainte-Scholastique De: il s'agit d'un dossier de documentation à large diffusion.
- 2) Analyse des mouvements du bois El: il s'agit d'un essai dont la diffusion est restreinte.

N.B.: Il est à noter que ce sont principalement des Essais (E.) que l'on retrouve dans les documents à diffusion restreinte (i).

- L'Aéroport de Sainte-Scolastique	De
f Analyse de l'année écoulée et prévisions économiques pour 1972	De
- Analyse des mouvements du bols	El
- Analyse sectorielle de la maln-d'oeuvre	De
- L'Architecture au Québec	Le
- Carte électorale et mode de scrutin	De
- Le cheminement critique	El
- Les commissions parlementaires dans quelques pays	El
- Le Comté de Gaspé Nord, son histoire et son évolution	El
- Descripteurs utilisés pour l'indexation du Soleil	Li
- Les droits de l'homme	Le
- L'énergie	De
- Le financement des Etats	El
- La fluoratlon de l'eau	De
- La formule Rand	De
- Grèves et menaces de grève dans les secteurs publics et parapublics	De
- Historique des Rapports annuels des. ministères du Québec	El
- L'industrie laitière au Québec	De
- Le "Labor-Management reportlng and disclosure Act of 1959"	De
- Législation sur la moto-neige	De
- Liste alphabétique des membres de l'Assemblée nationale de 1867 à 1970	Le
- Liste des bibliothèques gouvernementales	Le

- Liste des centres d'Information des ministères	Le
- Liste sélective des principales publications gouvernementales pour 1971	Le
- La loi anti-casseur	De
- Lois sur l'enseignement dans le Bas-Canada	De
- Manuel du service de recherche (en cours de rédaction)	Eie
- Le nationalisme québécois	Le
- Les négociations sectorielles	Le
- Le Parti libéral: structure, organisation et programmes politiques	
- Politique d'habitation au Québec et en Europe	De
- Politique scientifique au Québec et dans le monde	De
- Pouvoirs extérieurs du Québec et satellites de télécommunications	De
- Les problèmes de la recherche scientifique	Le
- Les procédures parlementaires de 1965 à 1971	Le
- La régionalisation et le gouvernement régional	Le
- Les règlements des partis politiques	De
- René Lévesque	De
- La Société Générale de Financement	De
- Les syndicats d'initiative touristique au Québec	Ei
- Les syndicats financiers	De
- Le syndicalisme dans la fonction publique	Le

DISCOURS ET COMMUNQUES DE PRESSE

A LA BIBLIOTHEQUE

par: Gaston Bemier

La Bibliothèque de la Législature privilégie certains types de documents en même temps que certains domaines d'intérêt comme les institutions politiques, l'économie, la vie politique et le droit québécois.

Parmi les différents types de documents, on peut inclure les publications gouvernementales, la presse quotidienne et périodique, les publications du parti gouvernemental et des partis de l'opposition, les textes émanant des hommes politiques et des députés.

Depuis quelque temps déjà, la direction de la bibliothèque accorde une importance toute spéciale aux documents émanant du gouvernement et des différents partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

Déjà, nous avons réussi à regrouper deux cent dix-huit discours de M. Jean Lesage et soixante de M. Daniel Johnson. Les discours de ces deux premiers ministres forment maintenant quatre volumes.

A l'heure présente, nous sommes à réunir les discours de M. Jean-Jacques Bertrand et ceux de M. Robert Bourassa.

Inévitablement, nos collections sont incomplètes. Il n'est pas facile de retrouver après quelques années un discours reproduit à dix ou vingt exemplaires et, de surcroît, absent des listes bibliographiques existantes.

Aussi, le personnel de la bibliothèque accepterait-il toute aide de l'extérieur. Nous aimerions posséder les listes complètes des discours de nos hommes politiques et le texte même de ces discours. Nous aimerions également recevoir automatiquement le texte des conférences et allocutions des députés et des membres du gouvernement. La direction de la bibliothèque assurera la conservation de ces documents et en facilitera la consultation.

De même, nous aimerions recevoir les communiqués de presse émanant des services parlementaires des partis politiques. Nous recevons actuellement les communiqués émis par le bureau du Premier ministre et par les Services parlementaires du Parti québécois. Il serait normal que nous recevions également ceux émanant des autres partis politiques québécois.

Ces efforts pour regrouper ces documents s'inscrivent

à l'intérieur d'une politique des acquisitions qu'il reste à établir. La Bibliothèque de la Législature doit, croit-on, conserver d'abord les publications des parlementaires et des partis qui tissent l'histoire du Québec et de ses institutions politiques.

Les pages 26 à 67 n'ont pas été numérisées.  
Elles contiennent des informations bibliographiques  
qui ne sont plus à jour.  
Ceux qui désirent les consulter  
sont priés de se référer à la version papier du Bulletin

*Bibliothèque de l'Assemblée nationale*  
2007